Du droit du pérede famille dans le Choix de l'Enseignement

La question de la liberté de l'enseignement est une de celles qui doivent préoccuper le plus les Députés dont la mission est de réorganiser et de moraliser le pays.

Un projet, modifiant la loi de 1850, sur la nomination des instituteurs communaux et la surveillance des écoles primaires, a été déposé par M. Delpit et signé par les membres de l'Assemblée, les plus éminents et les plus compétents en cette matière : et cependant, ce projet est loin de donner satisfaction à ses auteurs mêmes. Ils attribuent aux conseils municipaux le choix et la nomination des Instituteurs, sans se faire illusion sur l'esprit de partialité qui influera trop souvent sur les décisions de ces con-

M. Delpit et ses collègues n'ont pas été sans se dire que le père de famille avait seul autorité pour diriger l'éducation de ses enfants; mais ils se sont arrêtés devant des difficultés pratiques, plus apparentes que réelles, avec l'intention, d'ailleurs, de reprendre cette question et la volonté de la résoudre.

M. le marquis de La Rochejaequelin, dans un amendement à la proposition de M. Delpit, pose nettement ce principe : la iberté du père de famille; il en établit l'application : toute école a droit à une rétribution proportionnelle au nombre d'enfants qu'elle reçoit; il montre la voie pratique que peuvent suivre les défenseurs de ce principe.

Le choix entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste appartient aux pères de famille; il serait soumis à un vote tous les dix ans au moins et chaque fois que l'école laïque deviendrait vacante. Comme une école congréganiste contient toujours plusieurs instituteurs, le changement de l'un d'eux ne suffit pas pour établir la vacance; aussi, pour donner satisfaction au principe d'égalité, il y aurait tous les dix ans un vote qui maintiendrait ou modifierait l'état de chosesétabli; ce seraitun moyen puissant de stimuler le zèle des divers instituteurs

Le père de famille aurait, dans le vote. autant de voix qu'il a d'enfants au-dessous de l'âge de douze ans révolus, garçons ou filles, suivant l'école pour laquelle le scrutin aurait lieu. On comprend qu'un père, dont l'enfant encore trop cune doit aller à l'école dans très-peu d'années, a un intérêt, sinon actuel, du moins prochain, qui lui permet de concourir au choix de l'enseignement.

Le vote est secret, le père dépose autant de bulletins pliés qu'il a de voix. A défaut de père, ce devoir est rempli par le tuteur.

Chaque bulletin porte le mot : Laïque, ou le mot : Congréganiste.

On attribuerait au conseil départemental, rétabli dans des conditions d'indépendance et d'impartialité, la nemination des Instituteurs laïques, car les conseils municipaux ne sont pas toujours en état de laire un choix éclairé.

Il n'y aura, que dans bien peu de communes, unanimité pour le choix de l'enseignement: M. de La Rochejaquelein veut que satisfaction soit donnée à la minorité, dans la mesure la plus large. Si le nombre d'enfants de même sexe atteint le chiffre de trois cents et si, dans le vote des pères de famille. la minerité compte plus de cent voix, il doit être établi deux écoles.

Dans tous les cas, une école libre peut venir combler les vœux de la minorité; sans prétendre aux avantages du traitement et du logement réservés aux instituteurs communaux, du moment où

elle est établie conformément aux lois et où elle offre les garanties exigées, l'école libre a droit à la partde rétribution scolaire payée par les parents de ses élè-

Si le conseil municipal impose la gratuité absolue, c'est-à-dire si tous les contribuables sont obligés de concourir au paiement d'une subvention : les pauvres comme les riches, les ouvriers sans enfants comme les pères de famille, il ne sera plus permis de disposer de ces ressources suivant les préférences de conseillers qui ne peuvent jamais représenter les sentiments de la population tout entière. Nul ne sera plus astreint à contribuer à la subvention d'une école où il n'envoie pas ses enfants, et obligé en même temps de payer pour eux à un autre instituteur la rétribution scolaire; chaque école sera subventionnée proportionnellement au nombre de ses élèves.

Si l'enseignement est payé par les familles, tout école aura droit à l'indemnité fixée pour les enfants indigents.

Tel est le principe dont M. le marquis de La Rochejaquelin demande à l'Assemblée l'application immédiate en soutenant qu'il est le seul juste, le seul

Informations-Nouvelles

Comme l'Assemblée, faisons trève; négligeons un peu, pour un jour, la politique et parcourons les journaux littéraires et les

D'abord, le Monde illustré, qui publie une magnifique gravure dont voici la légende :

L'AN MIL HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE

Tes deraiers jours, année, oh i la France les compte.
Lorsque tu commenças, nous avions froid et faim;
Mais ton debut fut moins korrible que la fin,
Et le malhuur valuit encore mieuz que la bonte.

A la hotte, débuis du sombre so kante-onze ! Drapeau rouge, allié du vieil ai de alemand. Pars : et toi, dont la chotte est notre châtiment. Pars aussi, souvenir du grand iémoiu de bronze !

Celui de nos malheurs que nous n'oublirons pas, C'est le pacte signé, le couteau sur la gorge. Ca, de lor et du fer l'ou'en arasse et qu'on forge, Pour les Françaislivrés qui nous pleurent 'à-bes !

Avenir incertain de l'année inconnue, Ramenes-tu l'honreur, le travail, le devoir ? Qui le sait 7 ton aurore est du moin; un espoir. Viens donc, ó jeune annee, et sois la bien-ven

FRANÇOIS COPPEE

Ce qui arrivera à propos de la grosse ques-tion du retour à Paris, est raconté d'une façon charmante par Puck dans la Vie pari-

JEUDI 21.-Vous rappelez-vous ces anciennes revnes des Délassements-Comiques, qui étaient si gentilles et si gaies ? Elles débutaient presque toujours par un prologue qui nous montrait les dieux et les déesses se disputant, se chamaillant, mourant de tristesse et d'ennui dans les nuages roses de l'Olympe. Tout d'un coup paraissait un petit homme rond, remuant et guilleret. C'était le compère de la revue; ce rôle généralement était joué par l'acteur Montrouge, lequel a la plus grande ressemblance avec M. Thiers.

« Dieux et déesses, s'écriait le petit hom-me, le spleen et la mélancolie vous dévorent, vite, vite, faites vos paquets, prenez vos attributs et venez vous amuser un

Allons à Paris, etc., etc.

C'était l'invariable début d'un invariable rondeau. La sage Minerve essayait de résister et prononçait contre Paris le plus amer ré-quisitoire ; mais la voix de la sage Minerve n'était pas écoutée. Les dieux et déesses re-prenaient tous en chœur : Allons, à Paris, etc.

Et joveusement, sur un air de danse, ils e mettaient en route pour venir nous ren-

dre visite. Ainsi finira, n'en doutez pas, la grande juerelle de Paris et de Versailles... M. Thiers, avec beaucoup d'entrain, chantera le rondeau : « Allons à Paris, etc. » et la Chambre, avec le même entrain, f ra chorus. On emballera la tribune, la sonnette, les urnes de zinc vert et les couteaux de bois. M. Grévy-Jupiter ouvrira la marche et, suivi de tout son monde, il viendra se reinstaller dans ce paisible Palais-Bourbon qui a déjà hambres inviolables ga lées par le peuple souverain.

Dans l'Illustration, la revue de fin d'année est signée Bertall, un esprit fin, un crayor spirituel. Je coupe la légend d'un petit Bois, gai souvenir de la promenade grotesque des dix-sept étudiants de M. Amigues.

Le docteur Jules Amigues apprend aux eunes populations à conjuguer le verbe de

Je manifeste. Tu manigances. Il manipule.

Dans le Figaro, un pastiche bien réussi de Victor Hugo. Cela n'étonnera personne : Ce pastiche est signé Albert Millaud.

mandat contractuel, telle est l'idée exploitée par le satiriste, dans le genre de la Légende des Siècles du poète. Nous ne re-procherons à cette pièce de vers qu'une chose, un peu de longueur. Le feuilleton le

Les délégués de la rue d'Arras arrivent chez M. Victor Hugo pour lui demander l'explication du mot « contractuel, » Réponse du futur député :

Enfants, approchez-vous — Qui suis-je? l'Unité!
Protteur officieux de la Pluralité,
Quand la Pluralité dit à l'Unité: « Côde! »
Quand la Pluralité dit à l'Unité: « Côde! »
Quand la Pluralité dit à l'Unité: « Côde! »
Quand la Pluralité dit à l'Unité: « Côde! »
Le suis Unité de la le le cour d'acter,
Mals je ne suis qui nous ; sorça le menuisier.
Par le Marteau-Suffrage et la Scie-Equilibre.
Vous plouger l'ébonne-cloud dans la Chambre-Calibre,
Ceci c'est l'Esclavage et c'est l'Impéralif.
Mois n'allous pas ai toin.

Un navire est en mer. Sor le pont du navire On voit les possagers insoucleux sourire

Les requins sont dessous. Ils attendent. Le pout Semble solide. Erreur. La félure est ou fond. Les passagers en haut a'amusust. La félure lusperceptible croit et devie-t Eagelure; E'l'Engelgra Abcès. Entendez es, les fous, litre eneore. — Le Dessus ne voit pas le Dessous, Mais le Dessous lui, voit le Dessus. C'est la baso Parauche du mandat contractuel. — la phase première. Maistenans devenons couviers.

Et sous le titre : Intelligences radicales, le dernier chapitre:

Le délégué sunit à grosses goultes. C'eat bien, maitre, dil-il, nous n'avons plus de doutes. neus répéterons ces mots au club d'Arras... Ir, nous t'avons compris. Huro dut : (Dans mes b Le délègué repris : (il faut que l'on te nomme?)

Alla se mettre au lit, se disant à part (,is m'out rompris? — ils ont plus de chance que moi

L'Union annonce que la Société en commandite dont est gérant M. Jules Mottu a été déclarée en état de faillite ouverte. M. Mottu a déposé lui-même au greffe du

tribunal de commerce son bilan.

Le chiffre du passif est de 208,216 fr. 90 c.; le chiffre de l'actif est porté pour mé-

On nous annonce que M. Mottu a donné hier sa démission de membre du conseil municipal de Paris

Le jour où M. Mottu prenait cette résolution suprème, il faisait poursuivre de ses in-jures les honnètes journaux signataires de la note de l'Union parisienne. Voici le trait final de sa boutade contre « une opinion inavouable » qui ne rend et n'a rendu « que des services honteux »:

» Vous étiez là, capendant, en bien belle compagnie : bonapartistes, orléanistes, légitimistes, cléricaux, sans compter ceux que la décence empêche de nommer; chacun était venu, espérant exploiter à son profit le con-

cours des au res.

Défenseurs de la propriété et de la religion, par le sabre et le goupillon, vous avouez donc que vos misérables intrigues ne cachent que des compétitions personnelles, et que le grand parti de l'ordre ne peut trou-ver un représentant, quand il n'y a pas place pour plusieurs sur une liste arlequinée.

» Au fait, vous avez raison. Les électeurs n'ont nul besoin de vos conseils pour arrèter leur choix. Rentrez dans les bas-fonds où élaborent vos conspirations monarchiques, et laissez-nous librement acclemer la République!

Ajoutons : Et la banqueroute de la France! Le citoyen Mottu se chargera d'en déposei

Voici le sort destiné aux édifices incendiés à Paris sous la Commune:

L'Hôtel-de-Ville sera relevé par la ville. Les Tuilleries et le Palais-Royal seront rétablis par l'Etat. La Légion d'honneur est re-levée à l'aide de la souscription. La Caisse des dépôts et consignations sera rélevée par la société elle-même. La Cour des comptes, le grenier d'abondance et le ministère des finances, étant totalement détruits, seront et les emplacements en seront vendus.

M. Thiers tient particulièrement à la res-M. Thiers tient particulierement à la res-tauration des Trilleries. Il présentera lui-mème un projet à cet égard. Le pavillon du bord de l'eau sera seul gardé en l'état où il se trouve. Les deux autres pavillons et les murs qui les relient seront totalement abattus, ces murs ne pouvant plus servir. Des ouvriers établissent dans la rue de Rivoli une barricade en planches, p us haute que celle qui existait, afin de commencer ce travail. Les statues sont descendues de leurs niches, et seront réparties dans les jardins

Les Prussiens ont arrêté, pendant la nuit de Noël, le principal du collége de Vitry-le-Français, dans des circonstances que le Soir fait connaître en ces termes:

« Nous recevons les renseignements suivants sur l'arrestation, par les Prussiens, du principal du collége de Vitry-le Fran-

" Le principal avait donné la chapelle du collége aux officiers prussiens qui désiraient célébrer la fête de Noël. Il avait été convenu que les soldats ne pénètreraient pas dans les salles des dortoirs des élèves et que le sanctuaire de la chapelle serait voilé; les conventions avaient été adoptées, lorsque le princi-pal entendit qu'on brisait les serrures afin de pénétrer dans les dortoirs. Il se dirigea vers la porte et se trouva en face de deux s,il leur nit de dures admonestations en leur disant qu'ils se conduisaient comme

tions, se retirerent et se plaignirent aux officiers, affirmant que le principal avait insulté le roi de Prusse, en disant que ses soldats étaient au service du plus grand voleur de l'Europe. Le principal a été immédiatement arrêté. Il a nié avec la plus grande énergie les propos qu'on lui prétait, et a raconté comment les choses s'etaient passée: mal-gré ses explications, il a été envoyé à Reims. gre ses explications, l'a éve envoye a termis-il ne peut y avoir là qu'un malentendu, et il est probable que M. de Rémusat en avisera directement l'ambassadeur prussien et ob-tiendra prochainement la mise en liberté du principal. .

Un MALENTENDU! Où faut-il que nous soyons descendus, pour qu'un journal fran-çais se croie tenu de qualifier ainsi de pareils

Les nouvelles de l'étranger sont à peu près en 1872 ce qu'elles étaient en 1871. Vingt-quatre heures ont peu modifié la face des choses. La légation de France s'établit défi-nitivement à Rome, comme il était naturel, et commme on n'a jamais du même songer à le contester. L'Espayne est encore en crise Les nouvelles de l'étranger sont à le contester. L'Espagne est encore en crise ministérielle; son dernier cabinet aura duré toute une semaine. On voit bien que nous avions raison de dire que rien n'était changé.

On écrit de Vergèze à l'Union nationale de Montpellier

« La petite église de Vergèze a été, pendant la nuit de la Noël, le théâtre d'une scène scandaleuse jouée par les communards de l'endroit avec un cynisme inqualifiable.

» Vers la fin de la messe de minuit, alors que M. le curé de Vergèze, qui officiait, chantait le Pater, des cris se firent enten-

dre à l'autre extrémité de l'église, et une chauson bachique fut entonnée par quelques individus.

» M. le curé interrou pit le saint sacrifice et, s'avançant vers les perturbateurs, les pria de se retirer et d'aller faire ailleurs du scan-

Peine perdue : les chants recommence-rent, et il ne fallut rien moins que l'intervention des gendarmes pour les faire cesser.»

Un fait curieux enregistré par le Mémorial de la Loire:

« Deux jumeaux, frère et sœur, Claude et Antoine Brossieux, de Saint-Martin-Lestra (Loire), viennent de mourir le même jour et de la même maladie.

Depuis le jour de leur naissance, 25 juillet 1797, ils ne s'étaient jamais séparés.»

ROUBAIX

Ainsi que l'ont déjà fait plusieurs comités organisés pendant la guerre, M le maire de la ville de Tourcoing vient d'adresser au trésorier de l'Œuvre, le reliquat de la caisse de secours aux mobiles et aux mobilisés. Cette somme s'élève à 4,433 fr.

Puissent ces exemples être suivis dans tout le département! Affecter ces fonds aux enfants des soldats qu'on avait eu la pensée de secourir, c'est se conformer parfaitement aux intentions des souscripteurs.

La famille de M. Motte Bredart, de Roubaix, a envoyé à M. le trésorier une somme de 1,600 fr. comme don personnel à l'Œuvre des orphelins de la guerre,

Aucun Comité n'ayant pu se former à Roubaix, où se trouvent, cependant neuf orphelins adoptés par l'Œuvre, cette libéralité ne saurait rester sans imitateurs parmi ces grands industriels dont l'initiative est aussi renommée dans la charité que dans les affaires.

Par un arrèté en date du 28 décembre, le préfet du Nord, rappelant l'interdiction absolue des marchés, publics ou non publics, dans tout le département, pour les animaux des espèces bovine, ovine et caprine, divise le département en zones infectées par le typhus et zones non infectées.

La circulation des animaux est interdite dans les zones infectees, à l'exception des animaux importés par le chemin de fer et destinés à la boucherie. Ces animaux ne descendront de wagons que dans les gares qui desservent les abattoirs publics : les animaux, conduits directement à l'abattoir, n'en pourront sortir vivants et devront ètre abattus.

Les animaux sains destinés à la boucherie devront être abattus sur place dans chaque commune. Les viandes reconnues saines pourront être exportées.

Les cuirs, abats, issues ne pourront être exportés qu'après avoir été soumis à une désinfection. Les suils devront être fondus sur place. La zône infectée comprendra, jusqu'à

nouvel ordre, savoir: 1. Dans l'arrondissement d'Avesnes Les cantons de Trélon, Avesnes-Sud, Landrecies, Le Ouesnoy-Ouest.

2. L'arrondissement de Valenciennes 3. L'arrondissemt de Cambrai en totalité.

4. Les communes de l'arrondissement de Douai dont les noms suivent : Douai, Waziers, Sin, Dechy, Leward, Roucourt, Cantin, Bugnicourt, Ferin, Erre, Bruille, Marchiennes-Campagne, Vred, Lambres, Cuincy, Esquerchin, Raimbeaucourt.

5. L'arrondissement de Lille tout en-

6. Dans l'arondissement d'Hazebrouck : les cantons de Cassel, d'Hazebrouck-Nord, d'Hazebrouck-Sud, de Merville, de Steenvoorde ;

7. Dans l'arrondissement de Dunkerque : les communes de Killem, Respoëde, Oost-Cappel, Hondschoote, Les Moëres, Warhem, Hoymille, Quaedybre.

Dans les zones non infectées, les animaux pourront circuler, moyennant un permis de circulation; ils devront porter la marque de la commune à la hanche gauche.

Les animaux ne pourront ètre déplacés pour une autre destination que celle d'aller à l'abattoir, sauf dans le décisions judiciaires, ou pour les besoins de la reproduction.

Les mesures communes aux deux zones interdisent l'entrée des étables aux étrangers, l'exportation des engrais non désinfectées, le repeuplement des étables, etc., et prescrivent les déclarations et l'enfouissage, conformément aux dispositions d'arrêtés antérieurs.

Par décret inséré au Journal officiel, M. Daunassans, sous-préfet de ciennes, est nommé chevalier de la Légion d'honneur. M. Daunassans a organisé les mobiles et les mobilisés de la Charente, et s'est distingué à la bataille de Chevilly.

Paris a failli manquer, avant-hier, d'une partie de son approvisionnement de

Le train du Nord, qui chaque nuit apporte des quantités considérables de lait dans la capitale, a été coupé en deux, à quelques lieues en avant de Paris, par suite d'une fausse manœuvre.

La première partie de ce train est arrivée à 2 h. 20 m., et la seconde partie,

se composant de cinq wagons, n'est entrée en gare qu'à 7 h. 45.

Une épidémie variolique désole en ce moment l'importante commune de Fourmies. La maladie frappe surtout la classe ouvrière et a fait de nombreuses victimes.

On nous apprend de Merville qu'un triste événement wient d'arriver dans la fabrique de MM. Rommel. Un des ouvriers a été empoisonné, par sa propre imprudence, en travaillant à la préparation de la potasse. Ce malheureux ouvrier laisse une veuve et cinq enfants qui habitent Lille .- (Echo du Nord.)

ŒUVRE DES ORPHELINS DE LA GUERRE.-SOUSCRIPTION POUR REMPLACER L'ENVOI DE CARTES DE VISITES.

MM. Bossut-Delaoutre, 20 fr. - Auguste Wattinne, 20 fr. — Louis Debai-sieux, entrepreneur, 5 fr. — M. et M. Eugène Devemy, 10 fr.—M. Auguste Le-poutre, 20 fr.—M. et M. Raison, 10 fr. - M. Tiberghien-Duriez, 20 fr.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES

29 décembre. - Jules Roussel rue de Wasquehal. - Louis Duthoit, rue de l'Industrie. Paul Rogier, rue d'Alma. - Jules Ti-

berghien, à l'Epeule.

30 décembre. — Ferdinand Mespouille, rue des 15 ballots. — Marie Fournier, à l'Epeule. — Henri Deman, rue des Parvenus. --Maria Grimonpré, rue du Luxembourg.

29 décembre. — Emile Deroubaix, 5 ans, à l'Hôpital. — Célina Leclercq, 3 ans à l'Epeule. — Eugénie Florquin, 1 an, Potennerie. — Masurel présenté ans vie, rue Philippe la Boule de l'annuel présenté ans vie, rue Philippe la Boule de l'annuel présenté ans vie, rue Philippe la Boule de l'annuel présenté ans vie, rue Philippe la Boule de l'annuel présenté annuel présenté annuel présenté annuel présenté de l'annuel présenté de l'a lippe le Bon. — Sophie Decréme, 74 ans propriétaire, rue du Nord. — Mathilde Va-

nuxem, 1 an, rue du Collége. 30 décembre. — Arthur Liagre 6 mois, rue de Mouveaux. — Emile Stacino, 9 jours, rue Saint Laurent.—Angéle Lorident, 1 an, rue des Fossés.— Jean Bte Delsalle, 73 ans, tisans, rue Saint Joseph.— Henri Duhembre, 47 ans, journalier, au Pile.— Augustine Rasson, 1 an, au Pile.— Céline Fauqueux, 2 mois, au Fontenoy.— Florimond Gonce, 11 mois, rue de l'Ommelet.— Ernestine Vangeste 42 ans. mr. à l'Hàrital. neste, 42 ans, mre, à l'Hôpital.

Commerce

Havre, 2 janvier 1872 (Dépèche de MM. Kablé et C°, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Marché calme, lourd pour Amérique debar-

quant, à terme acheteurs à 119. Liverpool, 2 janvier 1872 (Dépèche de MM. Kablé et Ce, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 10,000 b-; marché calme inchangé;

livrable ferme. BOURSE DE PARIS

81 40

EN VENTE

CHEZ J. REBOUX, IMPRIMEUR-LIBRAIRE 1, RUE NAIN, 1

ALMANACH DE ROUBAIX

PRIX: 15 Centimes L'AUTOGRAPHE

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871

On se souvient du succès de l'Autographe Les événements terribles qui viennent de ss déroulerdepuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité

Le premier numéro de l'Autographe montre ce que sera cemagnifique et curieux album. On y trouve entre autres pièces les proclamations du maréchal de Mac-Mahon, de l'amiral Saisau marecuai de Mac-Manou, de l'addra! Sais-set, des députés de la Seine, — des lettres du duc de Chartres, d'Emile Ollivier, de M. Delangle, — le testament d'Urbain, la dé-fense de Ferré, des vers de Lullier, des lettres de Rastoul, de Rossel, de madame Leroy, — des autographes de Paschal Grousset, de Oudet, de Félix Pyat, de Duval, de Raoul Rigault, de Léo Franckel, — et, dans un tout autre ordre d'idées, d'Alexandre Dumas fils, du commandant Franchetti, de colonel Merlin, du commandant Gaveau, du commandant Poulizac, etc., etc.

Rien de plus étrange que le dessin de Gustave Courbet que publie le 2º numéro de l'Autographe. Il a été fait au sortir d'un audience du conseil de guerre et offert à M. L. Bigot, avocat. — Cette curiosité artiste-que et trente documents historiques du plus grand intérêt figurent dans l'attrayant sommaire de ce numéro. - On y voit une foule de documents, plus ou moins connu- dans le fond et la forme, mais dont on par le constamment depuis trois mois. L'exécution matérielle est réellement magnifique. Tout le monde voudra posséder cette collection, que se composera de 52 livraisons hebdomadaire

sera terminée dans un an. L'abonnement est de 25 francs. - Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'Autographe, envoyer autant de fois so xante centimes en tumbres-poste qu'on ill' désirera d'exemplaires, à M. H. de Ven messant, 3, rue Rossini, à Paris.